



AVIS DE PUBLICITE - APPEL A PROJETS
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DE LA ZAM DU BEACH PARK (4 terrains de Beach Volley)
pour les années 2025 2026 2027

Objet :

Conformément à l'application de l'ordonnance n° 2017-562 du 19.04.2017 et notamment les articles L. 2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, la Commune de Grosseto-Prugna organise une procédure de sélection préalable entre les candidats potentiels pour l'attribution de l'autorisation d'occupation du domaine public en vue de la gestion et l'animation de la ZAM du Beach Park afin de participer aux animations et à la dynamisation des activités sportives de la Commune.

Il ne s'agit ni d'un marché public, ni d'une concession de service public, ni d'une concession de travaux.

La présente consultation a pour objet de sélectionner le candidat qui signera une convention d'occupation du domaine public.

L'autorisation, précaire et révocable, accordée jusqu'au 31/12/2027, n'emportera octroi d'aucun droit réel.

Dossier de consultation et candidature :

Le dossier de consultation comprend uniquement l'avis de mise en concurrence valant cahier des charges, et l'annexe (formulaire).

Les documents de la consultation sont gratuitement mis à disposition des opérateurs économiques :

. sur demande par mail à l'adresse suivante : dgs@mairie-gpp.corsica

Date de dépôt de l'offre de projet : au plus tard le **Lundi 10 février 2025 12H00**

Avis envoyé à publication le 8 janvier 2025